



عين تموشنت، في: 03 جويلية 2023

مرفق التعريف الجبائي: 00846019003937

## إعلان عن استشارة

مرفق: 07/ج.ع.ت/2023

تعلن جامعة عين تموشنت عن استشارة بعنوان: " مصارف نقل الطلبة الأجانب بالجزائر " ، وعليه على المتعاملين الاقتصاديين المهتمين بالمشاركة في هذه الاستشارة، استشارة تحميل دفتر الشروط عن طريق عنوان الموقع الإلكتروني الآتي: <http://www.univ-temouchent.edu.dz> ، مع دفع مستحقاته المقدرة بـ (الفين دينار جزائري) 2000 دج لوكيل الإيرادات بالجامعة، يوضع هذا الملف في ظرف مقفل بإحكام ومغفل ويحمل عبارة:

لا يفتح إلا من طرف لجنة فتح الأظرفة وتقييم العروض

استشارة مرفق 07/ج.ع.ت/2023

" مصارف نقل الطلبة الأجانب بالجزائر "

- فترة تحضير العروض: 08 أيام من تاريخ هذا الإعلان.
- تاريخ إيداع العروض: آخر ساعة من آخر يوم لفترة تحضير العروض ، ( 11:00 سا ) ،
- تاريخ وساعة فتح الأظرفة: يُوافق آخر ساعة من آخر يوم لفترة تحضير العروض ، ( 11:00 سا ) .

مدير الجامعة



*République Algérienne Démocratique et Populaire*  
*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*  
*Université de Aïn Temouchent Belhadj Bouchaïb*



# **CAHIER DES CHARGES**

*Consultation N° 07 /UAT/2023*

**Frais Transport Etudiants Etranger**

**Chapitre 21/11 , Article 05**

**\*\*\*Budget de Fonctionnement\*\*\***

*Université de Aïn Témouchent - Belhadj Bouchaïb*  
*BP 284, Route de Sidi Bel Abbés, 46000 Aïn Témouchent - ALGERIE-*  
*Tél/Fax : Secrétariat : +213 43 79 84 31 - Tél. Standard : +213 43 79 84 49*

<http://www.univ-temouchent.edu.dz>

<https://www.facebook.com/CU.Belhadj.Bouchaib>

## Sommaire



Article 01 : Objet du cahier de charges

Article 02 : Conditions d'éligibilité

Article 03 : Exclusion de la participation à la présente de consultation

Article 04 : Retrait du cahier des charges

Article 05 : validité des offres

Article 06 : Documents constituant l'offre

Article 07 : Présentation des offres

Article 08 : Dépenses liées à la préparation

Article 09 : Eclaircissement apportés au dossier de la consultation

Article 10 : Modification du présent cahier des charges

Article 11 : Durée de préparation

Article 12 : Dépôt des offres

Article 13 : Ouverture des plis

Article 14 : Evaluation des offres

Article 15 : Attribution du contrat

Article 16 : Recours

Article 17 : Lutte contre la corruption

Article 18 : Signature

La lettre de soumission

La déclaration de candidature

La déclaration à souscrire

La déclaration de probité.

Mémoire technique justificatif

## Instructions aux soumissionnaires



### Article 01 : Objet du cahier de charges

L'objet du présent cahier des charges porte sur Frais Transport Etudiants Etranger.  
Les offres seront établies en lots séparés conformément au bordereau des prix unitaires et devis quantitatifs et estimatifs joints au présent cahier des charges.

### Article 02 : Conditions d'éligibilité

L'université d'ain Témouchent invite toutes les agences de voyage (personnes physiques ou morales) éligibles à concourir pour Frais Transport Etudiants Etranger conformément aux dispositions décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

Les soumissionnaires devront disposer de registre de commerce électronique pour des prestations de même nature et agrément de l'établissement.

### Article 03 : Exclusion de la participation à la présente consultation

En application de l'article 75 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, sont exclus, temporairement ou définitivement, de la participation aux marchés publics, les opérateurs économiques :

- Qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres, dans les conditions prévues aux articles 71 et 74 ;
- Qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- Qui ont fait une fausse déclaration ;
- Qui ont été inscrits sur la liste des entreprises défailtantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs contrat, par des services contractants ;
- Qui ont été Inscrits sur la liste des opérateurs interdits de participer aux marchés publics, prévue à l'article 89 du présent décret.
- Qui ont été Inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- qui n'ont pas respecté leurs engagements définis à l'article 84 du présent décret

**Article 04 : Retrait du cahier des charges**

Conformément aux dispositions du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment son article 63, Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet. Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet, sa l'adresse électronique : <http://www.univ-temouchent.edu.dz> , contre remise d'un récépissé de versement, au régisseur de l' Université de Ain Témouchent - Belhadj Bouchaïb, de la somme de deux mille dinars algériens (2000,00 DA), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie :

**UNIVERSITE AIN TEMOUCHENT BELHADJ BOUCHAIB**  
**ADRESSE : ROUTE DE SIDI BEL ABBES N°101 AIN TEMOUCHENT**

**Article 05 : validité des offres**

conformément aux dispositions des articles 62, 98 et 99 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics

- Les offres seront valables pendant quatre Vingt dix (90) jours plus la durée de préparation des offres fixée par le service contractant à huit (08) jours, soit quatre Vingt dix huit (98) jours après la date de remise des offres. Une offre valable pour une période plus courte sera écartée par le service contractant comme non conforme aux conditions du cahier des charges.

- Dans des circonstances exceptionnelles, le service contractant peut solliciter du soumissionnaire une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites seront par écrit, télex, télégramme ou télécopie.

**Article 06 : Documents constituant l'offre**

Conformément aux dispositions des articles 67 et 69 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant règlementation des marchés publics, les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres », le numéro de l'appel d'offres et l'objet de la consultation.

**1- Le dossier de candidature contient :**

- une déclaration de candidature ;
- une déclaration de probité ; les statuts pour les sociétés ;
- Le registre de commerce électronique à l'activité ou la carte professionnelle d'artisan ;
- Les références bancaires ;

- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise. engagement de délai de garantie ;
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, dessous-traitants :

a/ **Capacités professionnelles** : agrément de l'établissement

b/ **Capacités financières** : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.

c/ **Capacités techniques** :

- Moyens humains : Mise à jour CNAS et CASNONS en cours de validité
- Moyens matériels : Justificatifs des biens de l'agence
- Références professionnelles : Attestations de bonne exécution pour des prestations similaires.
- Copie de la carte : NIF
- Casier judiciaire en cours de validité
- Extrait de rôle apuré et actualisé avec échéancier de paiement avec la mention « non inscrit sur le fichier national des fraudeurs »
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les personnes morales.



## 2- L'offre technique contient

- une déclaration à souscrire (renseignée et signée) ;
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du présent décret ;
- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »
- mémoire technique justificatif

## 3- L'offre financière contient :

- la lettre de soumission (renseignée et signée) ;
- le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;
- Le bordereau des prix unitaires doit être en chiffres et en lettres.
- Le détail du devis quantitatif et estimatif.
- Toutes autres pièces ayant trait aux prix et au montant de l'offre.

Au cas où le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière ne sont pas remis sous plis distincts, l'offre sera automatiquement rejetée et retournée au soumissionnaire.

### N.B.:

Toutefois, il sera demandé à l'attributaire du contrat de compléter par les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature avant l'attribution du qu'il doit fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisie et ce conformément aux dispositions de l'article 69 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

**Article 07 : Présentation des offres**

Les offres doivent comporter : un dossier de candidature, offre technique et une offre financière, insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de consultation ainsi que la mention : « dossier de Candidature » « Offre Technique » ou « Offre Financière », selon le cas ; comme suit :

**Dossier de Candidature**

Dénomination de l'entreprise (soumissionnaire) : .....

Consultation N°07/UAT/2023

«Frais Transport Etudiants Etranger»

**Offre Technique**

Dénomination de l'entreprise (soumissionnaire) : .....

Consultation N°07/UAT/2023

«Frais Transport Etudiants Etranger»

**Offre Financière**

Dénomination de l'entreprise (soumissionnaire) : .....

Consultation N°07/UAT/2023

«Frais Transport Etudiants Etranger»

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention

N'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Consultation N°07/UAT/2023

«Frais Transport Etudiants Etranger»

**Article 08 : Dépenses liées à la préparation des offres**

Toutes les dépenses liées à la préparation des offres seront à la charge exclusive du soumissionnaire qui aura à participer au présent .

**Article 09 : Eclaircissement apportés au dossier**

Tout éventuel éclaircissement à apporter au dossier du présent devra concerner l'ensemble des soumissionnaires ayant retiré le présent cahier des charges et de manière équitable et ce, par tout moyen adéquat (courrier par lettre portée, télécopie, messagerie électronique, etc....)

**Article 10 : Modification du présent cahier des charges**

Toute modification aux clauses du présent cahier des charges devra se faire conformément aux dispositions de l'article 52 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

**Article 11 : Durée de préparation des offres**

Conformément à l'article 66 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, la durée de préparation des offres est fixée à 08 jours et sera comptabilisé à partir du premier annonce jusqu'au jour de l'ouverture des plis.

**Article 12 : Dépôt des offres**

conformément aux articles 65 et 66 du décret présidentiel n°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La date de dépôt des offres est fixée au ..... avant **11H00**, jour correspondant au dernier jour de préparation des offres.

Aucune soumission, une fois l'enveloppe déposée, ne peut être retirée complétée ou modifiée;

Les soumissions devront être déposées le jour de dépôt des offres par le soumissionnaire ou son représentant mandaté à l'adresse suivante :

**L'université ain temouchent belhadj bouchaib**

**Secrétariat général de l'université**

**adresse : route de sidi bel abbes n°101 ain temouchent**

Toutes soumissions n'obéissant pas aux formes exigées par les présentes indications se verront rejetées.

**Article 13 : Ouverture des plis**

Conformément aux dispositions de l'article 70 du décret présidentiel n°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'ouverture en séance publique, des plis des dossiers de candidatures, des offres technique et financière, intervient, pendant la même séance, à la date et à l'heure d'ouverture des plis prévues à l'article 66 du présent décret.

Le service contractant invite l'ensemble des candidats ou soumissionnaires à participer à la séance d'ouverture des plis, dans le à la concurrence.

La séance d'ouverture des plis est fixée à **11H00** le jour correspondant à la date de dépôt des offres et à l'adresse indiquée dans la clause (dépôt des offres).

Le jour et l'heure correspondants au dépôt des offres et à l'ouverture des plis seront mentionnés sur les avis de presse relatifs au présent .

La mission de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres s'effectuera conformément aux dispositions des articles 70, 71, 160 et 162 décret présidentiel n°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics.

**Article 14 : Evaluation des offres**

Conformément aux articles 72 et 160 du décret présidentiel n° 15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, l'évaluation technique et financière des offres sera effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres comme suit :

- Éliminer les candidatures et les offres non conformes à l'objet et le contenu du présent cahier des charges, non signées, erronées et surchargées. Dans le cas des procédures qui ne comportent pas une phase de présélection, les plis technique, financier et des prestations, le cas échéant, relatifs aux candidatures rejetées ne sont pas ouverts.

- Procéder à l'analyse des offres restantes en deux phases sur la base de critères et de la méthodologie prévus dans le cahier des charges :
  - **Première phase** : Classer les offres techniques, éliminer les offres non conformes au contenu du présent cahier des charges et qui n'ont pas obtenu la note minimale prévue au cahier des charges.
  - **Deuxième phase** : Examiner les offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement.
- Proposer au service contractant, le rejet de l'offre retenue s'il est établi que certaines pratiques du soumissionnaire concerné sont constitutives d'abus de position dominante du marché ou si elle fausserait, de toute autre manière, la concurrence dans le secteur concerné. Cette disposition doit être dûment indiquée dans le cahier des charges ;
- Restituer, sans être ouverts, par le biais du service contractant, les plis financiers correspondant aux candidatures ou aux offres techniques éliminées, le cas échéant.  
**Les offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement sont, en deuxième phase examinées et corrigées. Le classement se fera de moins disant au plus disant. (Exigence Meilleure qualité et service)**

#### Article 19 : Méthodologie d'évaluation de l'offre technique et système de notation

##### Critères d'Évaluation :

L'Offre technique sera évaluée sur 50 points La note éliminatoire est fixée à 25 points

La commission d'évaluation des offres tiendra compte, aussi, des paramètres ci-dessous, quantifiés comme suit :

- 1- Billets promotionnels à fournir : ..... 20 pts
- 2- Siège de l'agence de voyage : ..... 20 pts
- 3- Mémoire technique justificatif : ..... 10 pts

##### 1-Billet promotionnels à fournir (max = 20 pts)

Désignation	Note maximale
1. L'offre d'un billet promotionnel	20
2. Sans offre d'un billet promotionnel (L'offre d'un billet promotionnel accompagné avec un engagement écrit)	10

##### 2- Siège de l'agence de voyage (max = 20 pts)

1-Agences au niveau de la wilaya de Ain Témouchent	20
2-Agences hors wilaya de Ain Témouchent	10

**3- Mémoire Technique Justificatif : 10 Pts**

Désignation	Note	Observations
BONNE	10	
MOYENNE	05	
MAUVAISE	00	

- 1- L'offre technique est évaluée par une note comprise entre 0 et 50 pts. Cette note est égale à la somme de trois(03) notes attribuées pour chacun des paramètres suscités, dont la valeur est fixée par les tableaux.
- 2- La note minimale requise est égale à 25points ; les offres n'ayant pas atteint cette valeur seront éliminées et leurs plis financiers ne seront pas évalués.
- 3- Toute offre dont les caractéristiques techniques, ne seront pas conformes au bordereau des prix unitaires du cahier des charges sera **rejetée**.
- 4- Toute offre incomplète (manque articles, marque du produit, caractéristiques ...) conformément au cahier des charges sera **rejetée**.

**Explicatif de la méthodologie de l'évaluation**

1. **Corrections des offres** :Les erreurs arithmétiques seront corrigées en premier lieu sur la base qui suit :
  - S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.
  - S'il y a contradiction entre lettres et chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.
  - Si le fournisseur n'accepte pas la correction des erreurs, son **sera écartée**.
2. **Classement des offres** :Les offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés seront classées du **moins disant au plus disant**. En cas d'égalité des offres financières, l'entreprise ayant obtenue la meilleure note à l'évaluation technique sera choisie.
3. **Cas de rejet de l'offre financière** :
 

Conformément à l'article 72 alinéa 11&12 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementations des marchés publics et des délégations de service public,

I / Si l'offre financière de l'opérateur économique retenue provisoirement, paraît anormalement basse.

II / Si l'offre financière de l'opérateur économique retenue provisoirement jugée excessive.

**Article 15 : Attribution du contrat**

Conformément aux dispositions des articles 52 et 65 du décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, l'attribution provisoire du contrat sera affichée, si possible, dans les mêmes endroits en utilisant les mêmes moyens qui assurent la publication de l'appel d'offres.

Toutefois, le contractant se réserve le droit, pour des motifs d'intérêt général de déclarer l'annulation de toutes la procédure et/ou l'attribution provisoire et ce conformément aux



dispositions de l'article 73 du décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

Si par ailleurs, l'attributaire d'un contrat se désiste avant sa notification ou refuse d'accuser réception de la notification, le service peut continuer l'évaluation des offres restantes pour retenir celui ayant été retenu après et ce, conformément aux dispositions de l'article 74 du décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

#### **Article 16 : Recours**

Conformément aux dispositions règlementaires de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, les soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de la commission compétente, dans les 10 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution provisoire du présent projet du contrat.

#### **Article 17 : Lutte contre la corruption**

Conformément aux dispositions des articles 88 à 94 décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics sans préjudice pénales, quiconque s'adonne à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une énumération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un , contrat ou avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le , le contrat ou l'avenant en cause. Il constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste des opérateurs économiques interdits sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner et la résiliation du contrat .

#### **Article 18 : Signature**

En même temps qu'il sera notifié au soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre, le service contractant lui remettra la formule du contrat donnée dans le dossier de consultation, contenant toutes les dispositions convenues entre les deux parties.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet et signature du soumissionnaire,  
Précédé de la mention manuscrite « Lu et Accepté »



# Cahier des prescriptions spéciales

Frais Transport Etudiants Etranger

## Clauses Contractuelles



Contrat conclu conformément aux dispositions du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics.

**Le présent contrat est conclu entre :**

*D'une part :*

Monsieur **ZIADI Abdelkader**, Directeur de l'université de Ain Témouchent Belhadj Bouchaïb désigné ci-après par l'expression : « **Le Service Contractant** ».

« **Le Service Contractant** »,

*Et, d'autre part :*

L'entreprise : .....

Siège social : .....

.....

Représenté par son : .....

Monsieur/Madame : .....

Dûment habilitée a signé la présente convention, désigné ci-après, par l'expression :

« **Le Partenaire Cocontractant** ».

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

## Cahier des prescriptions spéciales



- ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT
- ARTICLE 2 : MODE DE PASSATION
- ARTICLE 3 : TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES
- ARTICLE 4 : IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES
- ARTICLE 5 : IDENTITES ET QUALITES DES PERSONNES DUMENT HABILITEES  
A SIGNER LE PRESENT CONTRAT.
- ARTICLE 6 : MONTANT DU CONTRAT
- ARTICLE 7 : DÉLAIS DU CONTRAT
- ARTICLE 8 : PIÈCES CONTRACTUELLES
- ARTICLE 9 : BANQUE DOMICILIATRICE
- ARTICLE 10 : CONDITIONS DE PAIEMENT
- ARTICLE 11 : CAUTION DE BONNE EXÉCUTION ET DE GARANTIE
- ARTICLE 12 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT
- ARTICLE 13 : PRIX UNITAIRES
- ARTICLE 14 : NATURE DES PRIX
- ARTICLE 15 : VALIDITÉ DE L'OFFRE
- ARTICLE 16 : LES AVENANTS
- ARTICLE 17 : SECRET PROFESSIONNEL
- ARTICLE 18 : SOUS -TRAITANCE
- ARTICLE 19 : ORDRE DE SERVICE
- ARTICLE 20 : CONDITIONS DE RESILISATION DU CONTRAT
- ARTICLE 21 : RÈGLEMENT DE LITIGES
- ARTICLE 22 : NANTISSEMENT
- ARTICLE 23 : ÉLECTION DES DOMICILES DES PARTIES CONTRACTANTES
- ARTICLE 24 : DECES, FAILLITE OU REGLEMENT JUDICIAIRE DE LA SOCIETE
- ARTICLE 25 : OBLIGATION DU PARTENAIRE CO-CONTRACTANT :
- ARTICLE 26 : MISE EN VIGUEUR
- ARTICLE 27 : DATE ET LIEU DE SIGNATURE

## CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES



### ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent projet du contrat porte sur Frais Transport Etudiants Etranger

Les offres seront établies en lots séparés conformément au bordereau des prix unitaires et devis quantitatifs et estimatifs joints au présent projet du contrat

### ARTICLE 2 : MODE DE PASSATION

Le présent du contrat est conclu selon la procédure de la consultation conformément des articles 13, 14, 17 et 22 du décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

### ARTICLE 3 : TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES

Les textes applicables pour le présent projet du contrat seront :

- Décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant règlementation des marchés publics et des délégations de services publics
- Le C.C.A.G approuvé en date du 21 novembre 1964.
- La loi 10.05 du 15/08/2010 modifiant et complétant la loi n°08-12 du 25 juin 2008 modifiant et complétant l'ordonnance 03/03 du 19/07/2003 relative à la concurrence.
- L'ordonnance N°66/56 du 08/06/1966 modifier et complété par la loi N° 09/01 du 20/02/2009 portant code pénal'
- Ordonnance 09-01 du 22-07-2009, portant loi des finances complémentaires 2009.
- Les décrets présidentiels 11.98 du 01/03/2011 et 11.118 du 16/03/2011.
- Loi 06/01 du 20.02.2006 sur la prévention et la lutte contre la corruption
- Les arrêtés du 28 mars 2011 fixant la modalité de la lettre de soumission, de la déclaration à souscrire et de la déclaration de probité.
- La loi 90/10 relative à la relation du travail
- La loi 04.02 modifiée et complétée, relatives aux règles applicables aux pratiques commerciales.
- Arrêté du 19/12/2015 fixant les modèles, de déclaration de candidature, de déclaration de probité, de déclaration à souscrire et la lettre de soumission.
- Ordonnance 10.05 du 01/09/2010 relatif à la lutte contre la corruption.
- Ordonnance 95/07 du 25/01/1995 modifiée et complétée par le loi 06/04 du 20/02/2006 relatives aux assurances.
- Ordonnance 66/156 du 08/06/1966 portant code pénal
- Loi 10-06 du 15/08/2010 modifiant et complétant la loi n°04-02 du 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales.
- La loi 03-10 du 19/07/2003 relative à la protection de l'environnement
- La loi 06/10 du 20/02/2006 relative à la prévention et la lutte contre la corruption.
- La loi 05/10 du 20/06/2005 portant code civil, modifiant et complétant l'ordonnance 75/58 du 26/09/1975.
- Décret exécutif 90-266 du 15/09/1990 relatif à la garantie des produits et services
- Décret exécutif 95-305 du 07/10/1995 fixant les modalités de la facturation
- Décret exécutif 13-327 fixant les conditions et modalités de mise en œuvre de la garantie des biens et des services.
- Le décret 05/468 du 10/12/2005 portant modalités d'établissement de la facture.

- Arrêté n°47 du 18/10/2018 portant modalités de mise en œuvre de la procédure de contrôle des dépenses engagées, dans sa forme à postériori.
- Les clauses du présent qui ne seraient pas conformes à la réglementation en vigueur ne sont nulles et de nul effet.



#### **ARTICLE 4 : IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES**

Le présent est conclu entre Monsieur Directeur de l'Université d'ain Témouchent Belhadj Bouchaïb, d'une part,  
Et l'Etablissement ..... représentée par son .....,  
Monsieur ..... d'autre part.

#### **ARTICLE 5 : IDENTITES ET QUALITES DES PERSONNES DUMENT HABILITEES A SIGNER LE PRESENT CONTRAT.**

Le présent est conclu entre :

**Pour l'administration (Le Contractant) :**

Monsieur ZIADI Abdelkader, Directeur de l'Université d'ain Témouchent Belhadj Bouchaïb.

**Pour l'Etablissement (Le cocontractant) :**

Monsieur ....., en qualité de .....,  
de la société .....

#### **ARTICLE 6 : MONTANT DU CONTRAT**

Lot n°..... : Le montant global du en toutes taxes comprises est arrêté à la somme de :

**Montant H.T :**

En chiffres : .....DA.

En lettres : .....dinars Algérien

**Montant T.T.C :**

En chiffres : .....DA.

En lettres : .....dinars Algérien

#### **ARTICLE 7 : DÉLAIS DU CONTRAT :**

Les prestations de Frais Transport Etudiants Etrange, le présent projet du contrat seront exécutées durant l'année budgétaire 2023.

#### **ARTICLE 8 : PIÈCES CONTRACTUELLES**

Le sera constitué par les pièces suivantes :

- La lettre de soumission
- La déclaration de candidature
- La déclaration à souscrire
- La déclaration de probité.
- Le cahier des prescriptions spéciales CPS
- Le bordereau des prix unitaires
- Le devis détaillé estimatif et quantitatif

**ARTICLE 9 : BANQUE DOMICILIATRICE**

Tous les paiements dus en exécution du présent devront être effectués par l'Administration en donnant crédit au compte de l'Etablissement :

- Banque : .....
- Agence : .....
- Numéro de compte (RIB) : .....
- Ouvert au nom de : .....

**ARTICLE 10 : CONDITIONS DE PAIEMENT :**

Les paiements s'effectueront conformément aux dispositions des articles 118, 121, 122 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et seront exécutés dans les conditions suivantes :

**10.1 Conditions de paiement :**

Les paiements partiels sont autorisés en fonction de la quantité des prestations exécutées. Ils feront l'objet de facturation mensuelle.

**10.2 Constatation des factures ouvrant droites au paiement :**

En application des dispositions prévues par les articles sus cités, les délais de constatation des factures ouvrant droit au paiement du cocontractant sont fixés à dix (10) jours. Les situations ou factures non conformes seront restituées contre accusé de réception au cocontractant avant l'expiration des délais précités.

**10.3 Délais de mandatement :**

En application des dispositions prévues par les articles sus cités, les mandatements des sommes dues au cocontractant seront effectués dans un délai qui ne dépasse pas trente (30) jours à compter de la date de réception des factures ouvrant droit au paiement.

**ARTICLE 11 : CAUTION DE BONNE EXÉCUTION ET DE GARANTIE :**

En application des dispositions prévues par les articles 128, 130 et 133 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et compte tenu de la nature des prestations le présent projet du contrat, aucune caution de bonne exécution ni de garantie n'est obligatoire au titre du présent .

**ARTICLE 12 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT :**

Le présent projet du contrat sera dispensé des formalités de timbres et des droits d'enregistrement conformément aux dispositions des articles 28 et 170 des codes de l'enregistrement et du timbre, sauf dispositions contraires prévues par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 13 : PRIX UNITAIRES**

Le Bordereau des prix unitaires doit mentionner en chiffre et en lettre chaque prix unitaire en Hors Taxes de prestations prévues.

**ARTICLE 14 : NATURE DES PRIX**

Les prix faisant l'objet du contrat sont fermes, non révisables et non actualisables.

**ARTICLE 15 : VALIDITÉ DE L'OFFRE**

Dans le cas du présent la durée de validité de l'offre est fixée à quatre-vingt-dix (90) jours augmentée de la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres.

**ARTICLE 16 : LES AVENANTS**

Toutes modifications aux clauses contractuelles du , notamment les seuils, seront sanctionnées obligatoirement par voie d'avenant et ce, en application des dispositions prévues par les articles 135, 136, 137, 138 et 139 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

**ARTICLE 17 : SECRET PROFESSIONNEL**

Les documents techniques de toute nature y compris les spécifications et règles particulièrement communiquées sont la propriété commune des deux parties.

Le co-contractant gardera le secret professionnel pour tout renseignement d'ordre commercial propre à l'Acheteur qu'il aurait recueilli à l'occasion de l'exécution de ses obligations contractuelles.

**ARTICLE 18 : SOUS -TRAITANCE**

Compte tenu de la nature des prestations objet du contrat , il n'y aura pas recours à la sous-traitance dans le cadre du présent .

**ARTICLE 19 : ORDRE DE SERVICE**

Le partenaire doit commencer l'exécution des prestations conformément aux bons de commandes établis par le contractant.

Il se conforme strictement aux bons de commande qui lui seront notifiés, et toutes les instructions qui lui sont données par l'Université pour l'application des clauses du contrat.

Lorsque le partenaire estime que les prescriptions d'un ordre de service dépassent les obligations de son , il doit sous peine de forclusion en présenter l'observation écrite et motivée à l'Université dans un délai de dix (10) jours.

La réclamation ne suspend pas l'exécution du bon de commande à moins qu'il n'en soit ordonné autrement par l'Université.

**ARTICLE 20 : CONDITIONS DE RESILISATION DU CONTRAT**

La résiliation du contrat sera faite conformément aux dispositions des articles 149, 150, 151, 152 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

**ARTICLE 21 : RÈGLEMENT DE LITIGES**

A/ En cas de contestations ou litiges, relatifs à l'exécution du présent contrat Une procédure de règlement amiable, en vue de trouver une solution équitable pour les deux parties, sera introduite en commun accord conformément aux dispositions de l'article 153, 154 et 155 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

B/ A défaut de solution satisfaisante pour l'une ou l'autre partie seul le tribunal administratif d'ain temouchent sera compétent pour règlement du litige.

**ARTICLE 22 : NANTISSEMENT**

En vue de l'application du régime du nantissement dans les conditions fixées en vertu des l'article 145 et 146 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, il est stipulé que :

- Comme comptable chargé de paiements : Monsieur le comptable principal de l'université
- Comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements conformément au décret susvisé : Monsieur le Recteur de l'Université d'Ain temouchent lemcen ou son représentant dûment mandaté.

**ARTICLE 23 : ÉLECTION DES DOMICILES DES PARTIES CONTRACTANTES**

Les notifications et les mises en demeure qui doivent être faites, les avis et préavis qui doivent être donnés devront être transmis au cocontractant par tous moyens adéquats permettant d'assurer l'acheminement du courrier et de l'information au cocontractant.

a)- Pour l'Etablissement :

.....

Sise A : .....

b)- Pour l'Administration:

universite d'ain temouchent belhadj bouchaib

adresse :route de sidi bel abbes n°101 ain temouchent

**ARTICLE 24 : Décès, faillite ou règlement judiciaire de la société**

a) Décès :

En cas de décès du cocontractant, le contrat est résilié de plein droit sans indemnité, sauf à l'administration d'accepter s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les héritiers pour la continuation des prestations.

b) Faillite ou règlement judiciaire :

La contrat est également résilié de plein droit sans indemnité, en cas de faillite sauf à l'administration d'accepter dans l'éventualité où le syndic aurait été autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de la société, les offres qui peuvent être faite par le dit syndic pour la continuation de la société. En cas de règlement judiciaire, si la société n'est pas autorisée à continuer l'exploitation de son activité.

En tout état de cause, les mesures conservatoires ou de sécurité, dont l'urgence apparaît, en attendant une décision définitive du tribunal, sont prises d'office par l'administration et mise à la charge de l'entrepreneur.

**ARTICLE 25 : OBLIGATION DU PARTENAIRE CO-CONTRACTANT :**

Le partenaire cocontractant est le seul responsable sur la qualité des prestations, le partenaire cocontractant doit répondre conformément à la législation en vigueur en cas de tout dommage causé par lui, par les employés ouvriers.

**ARTICLE 26 : MISE EN VIGUEUR**

Le présent projet du contrat entrera en vigueur dès son approbation par l'autorité compétente conformément aux dispositions réglementaires du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

**ARTICLE 27 : DATE ET LIEU DE SIGNATURE**

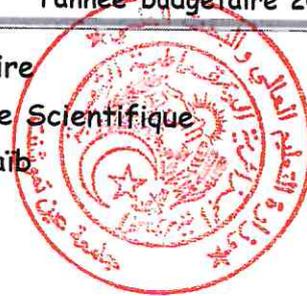
Le présent projet du contrat est signé à..... le : .....

Signature du candidat ou soumissionnaire  
(Nom, Qualité du signataire, Cachet et Signature)  
«Lu et accepté»

# Bordereau des Prix Unitaires



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université de AïnTémouchent -Belhadj Bouchaïb



## Bordereau des Prix Unitaires

### ➤ Frais Transport Etudiants Etranger (Chapitre 21/11, Article 05)

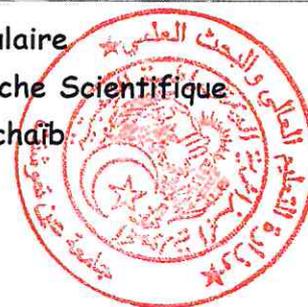
N°	Trajet	Prix Unitaire ( pour 1 personne)	
		EN CHIFFRES	EN LETTRES
01	Alger-Érythrée		
02	Alger- Mali		
03	Alger- Oman		
04	Alger-Zimbabwe		
05	Alger- Congo(RDC)		
06	Alger-Ouganda		
07	Alger-Zambie		
08	Alger- Niger		
09	Alger- Mauritanie		
10	Alger- Mozambique		
11	Alger-Ghana		
12	Alger- Burundi		

Fait à ..... Le .....  
Le Soumissionnaire



# Détail Quantitatif et Estimatif

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université de AïnTémouchent -Belhadj Bouchaïb



### Détail Quantitatif et Estimatif

#### ➤ Frais Transport Etudiants Etranger (Chapitre 21/11, Article05)

N°	Trajet	Unité de mesure	Qté	Prix Unitaire ( pour 1 personne)	Montant
01	Alger-Érythrée	Billet	1		
02	Alger- Mali	Billet	1		
03	Alger- Oman	Billet	1		
04	Alger-Zimbabwe	Billet	1		
05	Alger- Congo(RDC)	Billet	1		
06	Alger-Ouganda	Billet	1		
07	Alger-Zambie	Billet	1		
08	Alger- Niger	Billet	1		
09	Alger- Mauritanie	Billet	1		
10	Alger- Mozambique	Billet	1		
11	Alger-Ghana	Billet	1		
12	Alger- Burundi	Billet	1		
				Total en HT	
				TVA (..... %)	
				Total en TTC	

Arrêté le présente détail à la somme en TTC de :

.....

.....

Fait à ..... Le .....  
Le Soumissionnaire

République Algérienne Démocratique et Populaire  
 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Université de Ain Témouchent Belhadj Bouchaïb



## SOUMISSION

### 1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : l'Université de Ain Témouchent - BELHADJ Bouchaïb.

Nom, prénom, qualité du signataire du contrat : ZIADI ABDELKADER, Directeur de l'Université de Ain Témouchent - Belhadj Bouchaïb.

### 2/Présentation du soumissionnaire :

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/...../.....

2/...../.....

3/...../.....

4/...../.....

Dénomination du groupement .....

### 3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du contrat : Frais Transport Etudiants Etranger

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du contrat : Ain Témouchent

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un contrat alloti :

Non ou Oui

Dans l'affirmative :

Frais Transport Etudiants Etranger

Montant en chiffres HT = .....

Montant en lettres : .....

Montant en chiffres TTC = .....

Montant en lettres : .....

### 4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société: .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société : Privé

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....



Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....

Adresse du siège social.....

Forme juridique de la société.....

Montant du capital social.....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement  :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre):

1/Dénomination de la société:.....

Adresse du siège social .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de contrat et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établissons formellement aux cadres figurant au dossier du projet du contrat.

-je soumetts et m'engage envers .....

(Indiquer le nom du service contractant) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : .....

(Indiquer le montant du contrat en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes).

Imputation budgétaire : .....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° ..... auprès : .....

Adresse : .....

### 5/Signature de l'offre par le soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE

La présente offre est : A....., le .....

Signature du représentant du service contractant

### N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université de Aïn Témouchent - Belhadj Bouchaïb



**DECLARATION DE CANDIDATURE**

**1/Identification du service contractant :**

Désignation du service contractant : Université de AïnTémouchent -Belhadj Bouchaïb.

**2/Objet du contrat : Frais Transport Etudiants Etranger**

**3/Objet de la candidature :**

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un contrat alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés : .....

.....  
.....

**4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :**

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat : .....

....., agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

**4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul**

Dénomination de la société : .....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....  
.....  
.....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

**4-2/Candidat ou soumissionnaire membre d'un groupement momentané d'entreprise  :**Le groupement est : Conjoint  Solidaire 

Nombre de membres dans le groupement (en chiffres et en lettres): .....

Nom du groupement : .....

Présentation de chaque membre du groupement :

Dénomination de la société : .....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :  
.....  
.....  
.....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non  Oui 

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du contrat qui pourraient intervenir ultérieurement  ou ;
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du contrat qui pourraient intervenir ultérieurement  ;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant : .....

**5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :**

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer au contrat:

- Pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un contrat ;
- Du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
- Pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- Pour avoir fait une fausse déclaration ;



- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défailtantes ;
- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer au contrat ;
- Du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudes, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- Pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ;
- Du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- Pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Non  Oui

Dans la négative (à préciser) : .....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

- Est inscrit au registre de commerce  ou ;
- Est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art  ou ;
- Détient la carte professionnelle d'artisan  ou ;
- Est dans une autre situation  (à préciser) : .....

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription : .....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :  
....., délivré par ..... le ....., pour les entreprises de droit algérien et les entreprises ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilège, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non  Oui

Dans l'affirmative : (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente) .....

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent :

Non  Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision et joindre copie de cette décision) .....



Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du contrat et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- La société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non  Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration).....

- La société a réalisé pendant .....(indiquer la période considérée exigé dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en lettres, en chiffres et en hors taxes) : .....

dont : .....% sont en relation avec l'objet du contrat du lot ou des lots (barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant :

Non  Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

**6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :**

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE

**N.B :**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université de Ain Témouchent Belhadj Bouchaïb



### DECLARATION A SOUSCRIRE

#### 1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Université de AinTémouchent -BELHADJ Bouchaïb.

Nom, prénom, qualité du signataire du contrat:ZIADI ABDELKADER, Directeur de l' Université d'AïnTémouchent -Belhadj Bouchaïb

#### 2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :.....

-Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....

#### 3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat : Frais Transport Etudiants Etranger

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du contrat : Ain Témouchent

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un contrat :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative :

Frais Transport Etudiants Etranger

Offre de base variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :

.....  
prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :.....

#### 4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du contrat prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse du siège social .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat : .....

Engage la société, sur la base de son offre  ;

Dénomination de la société:.....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société.....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat : .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre):

**1/Dénomination de la société:**.....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat : .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:  
Désignation des membres Nature des prestations Montant HT des prestations.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités à la lettre de soumission prévue à l'annexe IV du présent arrêté, et dans un délai de (en chiffres et en lettres).....

à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

**5/Signature de l'offre par le soumissionnaire :**

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	LIEU ET DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE



6/décision du service contractant :

La présente offre est : À.....le,.....

Signature du représentant du service contractant

**N.B :**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option remplir une déclaration à part.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université de AïnTémouchent -Belhadj Bouchaïb



## DECLARATION DE PROBITE

### 1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : l'Université de Aïn Témouchent -Belhadj Bouchaïb.

### 2/Objet du contrat :

Frais Transport Etudiants Etranger

### 3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat : .....

....., agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société : .....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères Adresse de la société : .....

Forme juridique de la société : .....

### 4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet du contrat poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non  Oui

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) : .....

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un contrat ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un contrat ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler la contrat ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer au contrat

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, Qualité du signataire, Cachet et Signature)



**N.B :**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit(vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université de Ain Témouchent Belhadj Bouchaïb



## MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF

1. Intitulé de l'opération : Frais Transport Etudiants Etranger
2. Raison sociale.....
3. Nature juridique de l'entreprise.....
4. Adresse de l'opération .....
5. Adresse de local de commerce .....
6. Numéro De Registre De Commerce..... délivré le : .....
7. Nom Et Prénom De Gérant De L'entreprise : .....
8. lieu de naissance.....nationalité.....
9. N° de compte bancaire: .....
10. Nom de banque:.....
11. Date de retrait du cahier des charges : .....
- 12: Moyens humains

N°	Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Diplôme	Date d'entrée	Son rôle dans l'agence



## 4- Capacités financière -

N°	chiffre d'affaire	Projet	Montant



15. Préciser le montant proposé (en chiffres et en lettres)

.....

FAIT A .....LE.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)